

Commune d'Etaples-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 23	Conseil Municipal du 16 juin 2015
Service le Flot	Domaine de compétence : CENTRE D'HEBERGEMENT LE FLOT

Le mardi seize juin deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
27/05/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 18/06/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Frédéric Cadet, Beaurain Christelle, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kasprzak, Gérard André, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Pascal Thiébaux, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Joël Dachicourt à Gérard André, Ramet Christian à Richard Kasprzak, Brihier Yvon à Baillet Sébastien, Laurie CAFFIER à Maillart Maryse, Descharles Martina à Perrault Charlotte, Hagnere Jean Paul à Monique Vambre, Stéphanie Codron à Pascal Thiebaux

Absent excusé : Mme Boutoille Josiane

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Tarifs Centre « LE FLOT » année scolaire 2015/2016

Rapporteur : Monsieur Sébastien Baillet, Adjoint.

La Commission Enseignement s'est réunie le vendredi 29 mai 2015 afin d'étudier les tarifs du centre d'Hébergement « Le Flot ».

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs présentés ci après.

Il est rappelé que les tarifs sont applicables en année scolaire pour des impératifs de service : les groupes préparent les séjours dès la rentrée des classes et sollicitent les devis pour l'année scolaire en cours.

L'objectif pour l'année 2015/2016 est :

- La mise en place de deux tarifs : Basse Saison et Haute Saison.
- De promouvoir le centre dans les meilleures conditions « Qualité/Prix/Accueil » en tenant compte de la concurrence, par rapport aux coûts des séjours et aux prestations proposées dans ces autres structures.
- De développer la communication du centre « Le Flot ».
- De développer les séjours à thèmes tels que Séjours Mer, Séjours Immersion Nature, ..., en ciblant les groupes scolaires et séjours de vacances.

Tarifs Centre LE FLOT : BASSE SAISON du 1er Septembre au 31 mars.

Tarifs par jour, par prestation et par personne	Tarifs 2014/2015	Tarifs 2015/2016	Variation %
Nuitée	11,95	11,95	0,00%
Petit Déjeuner	3,6	3,6	0,00%
Repas enfant – de 12 ans	8,45	8,45	0,00%
Repas enfant + de 12 ans et adulte	10,85	10,85	0,00%
Pension complète enfant – 12 ans	32,45	32,45	0,00%
Pension complète enfant + de 12 ans et adulte	37,25	37,25	0,00%
Goûter simple	0,85	0,85	0,00%
Collation avec Boisson	2,5	2,5	0,00%
Fromage	1	1	0,00%
Pique Nique enfant – de 12 ans	8	8	0,00%
Pique Nique enfant + de 12 ans et adulte	10	10	0,00%
Supplément séjour court (1 nuit) pour hébergement ainsi que restauration week end et jour férié.	4	2	-50,00%
Supplément week-end et jour férié	8	4	-50,00%

Tarifs Centre LE FLOT : HAUTE SAISON du 1er Avril au 31 Août.

Tarif par jour, par prestation et par personne	Tarifs 2014/2015	Tarifs 2015/2016	% Augmentation
Nuitée	11,95	12,2	2,00%
Petit Déjeuner	3,6	3,65	2,00%
Repas enfant – de 12 ans	8,45	8,6	2,00%
Repas enfant + de 12 ans et adulte	10,85	11,05	2,00%
Pension complète enfant – 12 ans	32,45	33,1	2,00%

Pension complète enfant + de 12 ans et adulte	37,25	38	2,00%
Goûter simple	0,85	0,85	0,00%
Collation avec boisson	2,5	2,5	0,00%
Fromage	1	1	0,00%
Pique Nique enfant – de 12 ans	8	8,15	2,00%
Pique Nique enfant + de 12 ans et adulte	10	10,2	2,00%
Supplément séjour court (1 nuit) pour hébergement ainsi que restauration week-end end et jour férié.	4	4	0,00%
Supplément week-end et jour férié (Hébergement uniquement)	8	8	0,00%

Gratuité :

chaque saison :

- 1 gratuité par classe pour les séjours scolaires.
- 1 gratuité pour les centres de vacances.

Conditions de réservation :

Effectif minimum :

- 18 personnes payantes.

Réservation définitive :

- après signature de la convention.
- Versement des arrhes à hauteur de 25% du devis prévisionnel.
- Versement d'une caution de 120€.

Décide :

- de valider les nouveaux tarifs 2015/2016
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre les devis et percevoir le prix des prestations.

Les sommes ainsi perçues le seront sur le budget principal de la ville.

Le rapport est adopté par **32 voix pour.**